

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

Prix de l'abonnement :		Prix des annonces :		NEUCHÂTEL. — Observations météorologiques. — Janvier 1862.					
Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6 — » expéd. franco par la poste » 7 — Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3 50 » par la poste, franco » 4 — On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste.	Pour 2 insertions, de 1 à 7 lig., de 50 à 75 cent. » de 8 lig. et plus, 10 c. la lig. Pour 3 insertions, de 1 à 7 lignes, 75 c. à 1 fr. » de 8 lig. et plus, 15 c. la lig. Une remise est accordée aux abonnés d'un an dès le 1 ^{er} janvier. Tout envoi doit être affranchi.	jour du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrades.	Baromètre en millim. réduit à 0.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.	LIMNIMT. en mèt.	Tempér. du LAC en deg. cent.	
		9 h. du m.	Minim.	Maxim.	Midi.				
14		1,5	0,2	4	715,2	Calme.	Couvert.	2,445	5,5
15		1,0	-0,5	2,8	716,3	Id.	Couvert, neig.	2,431	5,5
16		1,0	-0,2		719,0	Bise.	Clair.	2,435	5,2

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du jeudi 16 janvier 1862.

PROMULGATIONS.

1. Décret modifiant les art. 11 et 14 de la loi sur les faillites, promulgué le 24 décembre 1861.

Budget de la République pour 1862, porté à la connaissance du public le 50 décembre 1861.

Loi déterminant la forme à suivre dans les contestations relatives aux travaux de drainage et d'irrigation, promulguée le 31 décembre 1861.

Loi sur les poursuites pour dettes, promulguée le 10 janvier 1862, pour être exécutoire dès le 1^{er} avril prochain.

CONCOURS.

2. Dans sa séance du 7 janvier courant, le conseil d'état ayant appelé aux fonctions de greffier du juge d'instruction le citoyen Frédéric-Guillaume Borel, un concours est ouvert, jusqu'au lundi 5 février prochain, pour pourvoir au poste qu'il occupait précédemment, de préposé à la police des étrangers et préposé militaire au Locle. Adresser à la chancellerie soussignée les offres de service et certificats à l'appui.

Neuchâtel, le 10 janvier 1862.

Chancellerie d'État.

FAILLITES.

3. Par jugement sous date du 13 janvier 1862, le tribunal civil du Locle a prononcé la faillite du citoyen Ami-William Calame, horloger, âgé de 52 $\frac{1}{2}$ ans, fils de David-François Calame, et de Augustine née Perret-Gentil, domicilié au Locle, d'où il est originaire, et a renvoyé la liquidation de cette masse au juge de paix du Locle pour être opérée en la forme ordinaire. Ce magistrat invite, en conséquence, les créanciers et intéressés à la masse du pré-nommé Calame, à faire inscrire leurs créances et prétentions au greffe de la justice de paix, depuis le 17 janvier courant jusqu'au samedi 15 février 1862, inclusivement à 5 heures du soir, heure à laquelle les inscriptions seront closes, et à se rencontrer à l'hôtel-de-ville du Locle, le mardi 18 février 1862, à 9 heures du matin, au lieu ordinaire des audiences de la justice de paix, pour assister à la liquidation; le tout sous peine de forclusion.

SOCIÉTÉS DE COMMERCE.

4. Il résulte d'un contrat sous seing privé, déposé et enregistré au greffe du tribunal civil de la Chaux-de-Fonds, le 10 janvier 1862, que le citoyen Léon Hainard, et ses sœurs Mesdames Elzire Robert née Hainard et Zoraïde Hainard, tous trois domiciliés à la Chaux-de-Fonds, se sont associés pour faire ensemble le commerce de l'épicerie et de la mercerie. Le siège de cette société est fixé à la Chaux-de-Fonds et la raison sociale est Robert et Hainard.

5. Il résulte d'une procuration sous seing privé, déposée et enregistrée au greffe du tribunal civil de la Chaux-de-Fonds, le 13 janvier 1862, que le cit. George Macler, boucher à Sainte-Croix, a donné procuration et pleins pouvoirs à son fils George Macler, pour gérer

et administrer en son nom un atelier de graveur et de guillocheur à la Chaux-de-Fonds.

TUTELLES ET CURATELLES.

6. A la demande du cit. François Montandon, domicilié à Neuchâtel, la justice de paix du cercle de Neuchâtel, dans son audience du 9 décembre 1861, a libéré le pré-nommé François Montandon de la curatelle sous laquelle, à sa demande, il avait été placé à la date du 4 novembre 1859; le cit. Georges-Louis Quinche, notaire à Neuchâtel, a pareillement été libéré de ses fonctions de curateur du dit François Montandon.

7. La justice de paix de Môtiers, dans sa séance d'aujourd'hui, à la demande du citoyen Auguste-Alphonse, fils de Charles Blaser, horloger, domicilié à Môtiers, lui a nommé pour curateurs ses parents les cit. J.-Henri Jeanrenaud, assesseur de paix, domicilié à Môtiers, et David-Louis Petitpierre, mécanicien à Couvet, lesquels portent leur nomination à la connaissance du public pour sa direction, invitant tous ceux qui ont été en relation d'intérêts avec le pupille, à s'adresser à eux curateurs jusqu'au 15 février prochain, afin qu'ils soient en état d'établir l'inventaire de cette masse.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES DIVERSES.

8. Par sentence prononcée le 10 janvier 1862, le tribunal civil du district de Neuchâtel a prononcé la séparation de biens des conjoints Jean-Pierre Rupp, de Homberg, paroisse de Stäffisburg, canton de Berne, dernièrement peintier domicilié à Neuchâtel, et Marie née Burki, domiciliée actuellement à Colombier.

9. Ensuite d'un jugement rendu en premier ressort par le juge de paix de la Chaux-de-Fonds, à la date du 17 octobre 1861, sur la réquisition du citoyen Sylvain Maire, peintre en cadrans, à la Chaux-de-Fonds, jugement qui est tombé en force par la non intervention de l'appel et qui ordonne la restitution de bons pour travail, remis au citoyen Samuel Jüng, pour une somme de fr. 370 et revêtus de la griffe du cit. Sylvain Maire et qui annule ces bons à défaut de leur restitution, le public est prévenu du dispositif de ce jugement, et comme la restitution n'a pas eu lieu, les bons prémentionnés sont déclarés nuls et sans valeur aucune, en sorte que le cit. Sylvain Maire ne sera dans aucun cas tenu de payer une seconde fois ces bons, s'ils lui étaient présentés.

10. Par jugement en date du 11 janvier 1862, le tribunal civil du district du Val-de-Travers, a prononcé une séparation de biens entre les époux Christian Heiniger, maréchal, et Marie-Madeleine Heiniger née Elber et veuve Borel, tous deux domiciliés à Travers. Par le même jugement, le tribunal a homologué une convention contenant relief et démembrement de biens des mariés Heiniger, laquelle a été conclue en vue de la séparation dont s'agit.

11. Le 7 janvier 1862, le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds a prononcé la réhabilitation du citoyen Hilaire Nordmann; demeurant à la Chaux-de-Fonds, qui avait fait partie, après le décès de son père, de la maison H. Nordmann et C^e, dont la faillite a été déclarée et liquidée au dit lieu en l'année 1856.

Fin de l'extrait de la feuille officielle.

IMMEUBLES A VENDRE

Très-belle propriété à vendre,
à Cortaillod.

12. Les curateurs de madame Beaujon née Vouga exposeront en vente à l'audience de la justice de paix à l'hôtel-de-ville de Boudry, le lundi 10 février prochain, dès les trois heures de l'après-midi, la belle propriété que leur pupille possède dans la plus belle situation du village de Cortaillod; consistant: 1° En un vaste bâtiment réparé et presque entièrement rebâti il y a peu d'années, renfermant deux très-grands appartements que l'on pourrait facilement subdiviser, un bel encaveage, écurie et fenil; la vue dont on jouit est une des plus belles et des plus vastes de la contrée, sur le lac, le vignoble, le canton de Fribourg et la chaîne des Alpes. 2° En jardins potager et d'agrément. 3° En un vaste verger, plantage et vigne. — La plus grande partie de la propriété est entièrement close. — L'immeuble est dans le meilleur état de conservation, et l'acquéreur en jouira dès St-Georges, 23 avril 1862.

13. A vendre ou à louer, dans la commune des Geneveys, territoire de Crotet, un domaine d'environ 25 poses, avec une maison sus-assise d'où l'on jouit d'une vue magnifique, ayant une fontaine intarissable à côté de la maison. Les conditions de vente sont très-favorables. Pour renseignements, s'adresser au cit. D. L'Eplatier, aux dits Geneveys, chez lequel la minute de vente est déposée.

VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

14. On vendra par voie d'enchères publiques, jeudi 23 janvier 1862, dans le magasin Dreyfus-Nordmann, rue de Flandre, à Neuchâtel, diverses marchandises, telles que rubans, tulles, dentelles, fleurs artificielles, mousseline, fournitures pour chapeaux et bonnets, tricots en laine et coton et diverses étoffes. Les montes commenceront à 9 heures du matin.

15. On vendra à l'enchère, lundi 20 courant, dès les 8 heures du matin, chez Daniel-Aug. Jacot, maison de Emile Greillat, à Montmolin, un entrain de labourage, chars, charrues, etc; deux vaches, une genisse, deux chèvres, ainsi qu'une partie du mobilier, comme tables, chaises, armoires, à des conditions favorables.

A VENDRE.

16. A vendre 30 à 35 toises de bon foin. S'adresser de suite au bureau de cette feuille.

17. On peut avoir, pendant plusieurs mois, du LAIT PUR, à 28 centimes le pot; le prendre à la Tour (Evoles, n° 17).

Librairie de J. Gerster.

Année scientifique et industrielle pour 1862, par Figuer, 1 vol., fr. 3 50
Légendes rustiques, par G. Sand, gravures par Maurice Sand, son fils, superbe album, au lieu de fr. 12, fr. 5

CHEMISES pour HOMMES

ET CONFECTION SUR COMMANDE, de chemises en toile de fil, toile de coton, et en flanelle de couleur; au magasin de toiles de Meyer-Richard.

A la librairie Kissling.

MAGASIN ILLUSTRÉ, journal suisse, publication amusante et instructive pour les différentes classes de la société, avec environ 150 illustrations; à 60 centimes la livraison; paraissant une fois par mois.

21. On offre à vendre ou à louer, une très-belle glisse S'adr. au bureau d'avis.

22. A l'hôtel du Cerf, à vendre, pour porter dehors, du bon vin blanc à 4 fr. l'ancien pot.

25. A vendre, une berce en noyer poli, dont on s'est très-peu servi. S'adr. à U. Humbert, mennisier-ébéniste, rue du Bassin, n° 1.

LIBRAIRIE E. KLINGEBEIL,

Place de l'ancien hôtel-de-ville.

Petit cours d'arithmétique, pour l'usage des travailleurs et des commerçants, par Belety; 1 vol. 8°, fr. 3

Zschokke, H. Scènes de la vie. Seconde série, 1^{er} volume.

Magasin illustré. Journal suisse. Publication amusante et instruct., 1^{er} v. 1^{er} liv., 60 c.



Nous avons la satisfaction d'annoncer au public l'arrivée à Neuchâtel de M. Mulhauser, de Lausanne, opticien très-distingué et aussi habile que consciencieux. Nous nous empressons d'autant plus d'annoncer cette bonne nouvelle à nos lecteurs, que M. Mulhauser a captivé la confiance de notre public et s'est fait une réputation justement méritée, il y a plusieurs années déjà, par son rare talent à connaître et à savoir juger toutes les affections et faiblesses de la vue, et d'adapter, en conséquence, les verres les plus convenables et les plus soulageants aux différents états de l'œil, organe aussi délicat que précieux; nous pouvons donc lui assurer de nombreux clients.

M. Mulhauser demeure hôtel du Faucon, chambre n° 1, au 1^{er} étage

26. La vente annuelle des livres de la Société de lecture aura lieu le mercredi, 22 janvier, à 9 heures du matin, dans le magasin de M. Bonhôte, relieur, rue du Musée. — Cette vente sera suivie de celle de quelques ouvrages anglais modernes, traitant des sujets d'histoire, de voyages et de littérature.

27. Chez François Berthoud, rue des Moulins, n° 16, on détaillera pendant tout l'hiver de la tourbe par corbeilles; le même prend les commandes de tourbe, bois de foyard et de sapin.

En vente
à la librairie **SAMUEL DELACHAUX**,
près de l'hôtel-de-ville, à Neuchâtel.
Publications nouvelles.

Poètes du siècle de Louis XIV, par A. Vinet, fr. 6
Petites méditations chrétiennes, par M^{me} de Witt née Guizot, fr. 5
Emilia ou le legs d'une mère, publié par la société des écoles du dimanche, fr. 1.50
Anne Babi, second volume, par J. Gotthelf, fr. 2. — (L'ouvrage complet en deux vol. se vend 5 francs.)

La librairie **Samuel Delachaux**, à Neuchâtel, est chargée de faire dans le canton des abonnements à la **Bibliothèque universelle de Genève et Revue Suisse**; cette publication, du prix de 40 francs par an, se divise en deux parties: littéraire et scientifique, auxquelles on peut s'abonner séparément à raison de 20 fr. par an pour l'une comme pour l'autre. — La partie littéraire contient une chronique de M. H.-F. Calame.

Brasserie de Neuchâtel.

28 On peut avoir dès à-présent, dans cet établissement, du maltz (drèche), à raison de fr. 2 la gerle (trois brandes pour une gerle); une brande seule 80 centimes.

LES CHATIMENTS

NAPOLÉON III

Par Victor Hugo.

Londres, 1862.

Cet ouvrage sera envoyé sous enveloppe, par la poste, en remboursement de fr. 2.50, par la librairie F. MARGUERON, à Genève.

Fortement remise aux libraires.

Véritable ouate anti-rhumatismale

du D^r PATTISON,

à 1 fr. le paquet, et 60 centimes le demi paquet. En vente chez M. L. Wollichard, rue du Seyon, à Neuchâtel.

Cette ouate est un remède sûr et prompt contre les douleurs rhumatismales de toute espèce, qu'elles aient leur siège dans les jambes, les bras, le dos, les mains ou dans le cou. Elle est employée avec succès contre le mal de dents. Dépôt général chez

Ringk et C^o, à Schaffouse (Suisse).

CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE NEUCHÂTEL.

Première et deuxième partie.

En vente à la Bibliothèque au prix de fr. 4.

Les personnes qui ont fait l'acquisition de la première partie, sont prévenues qu'elles peuvent réclamer gratuitement la deuxième, contenant le **Catalogue alphabétique des auteurs et des ouvrages anonymes.**

ON DEMANDE A ACHETER.

52. On demande à acheter de rencontre, une balance-bascule, plateau carré de préférence, sans les poids. S'adr. au bureau d'avis.

53. On demande à acheter d'occasion, de la bonne literie et propre. S'adresser rue St-Maurice, 14.

54. On demande à acheter, de rencontre, un potager (n^o 12 ou 15). S'adr. aux bains, rue de la Place-d'Armes.

55. On demande d'occasion une cloche du poids de 10 à 15 livres, avec ou sans la suspension. Adresser les offres chez M. Haldenwang, serrurier, qui est chargé de traiter.

A LOUER.

56. A louer de suite, une chambre meublée. S'adr. rue des Halles, n^o 5, 2^{me} étage.

57. A louer de suite, une ou deux jolies chambres meublées se chauffant. S'adresser au bureau d'avis.

58. Rue St-Maurice, n^o 2, à un premier étage, une chambre meublée ou non meublée.

59. On offre à louer, à une personne seule, une chambre non meublée. S'adresser au magasin d'épicerie de Louis Delay, maison Nagel, rue du Seyon.

40. A louer une chambre garnie. S'adresser à Henriette Rossel, rue de la Place d'armes, 5.

41. A louer, de suite, deux chambres pour messieurs, confortablement meublées, et un petit appartement, non meublé si on le désire, à un prix très-modique. S'adresser chez Mad. Benoit-Steiner, rue des Terreaux, 5, 2^e étage.

42. A remettre immédiatement, dans un village industriel, une boulangerie avec ou sans débit de vin. Les demandes affranchies seront expédiées par le bureau de cette feuille.

43. La direction des forêts et domaines offre à louer pour la Saint-Jean prochaine, ou plus vite si on le désire, le logement et pinte de la rue Saint-Maurice, appartenant à l'Etat, comprenant cave meublée de 11 vases en bon état, avec 5 chambres, cuisine au premier étage et autres dépendances.

Cette amodiation se fera par enchères au bureau des forêts et domaines, le mardi 28 courant, à 2 heures du soir.

La Direction.

44. On offre à louer, un piano en bon état. S'adr. au bureau de cette feuille.

45. A louer, deux chambres meublées qui se chauffent. S'adr. au bureau d'avis.

46. On offre à louer une petite chambre pour la fin de janvier. S'adr. à Mad. Louise Perret, au Plan, près Neuchâtel.

47. A louer, de suite, une chambre meublée, propre, pour un ou deux ouvriers. S'adresser au faubourg, n^o 44.

48. A louer, de suite, une chambre pour un bon coucheur, rue des Chavannes, n^o 9, au 1^{er}.

49. A louer, dans le haut de la ville de Boudry, un beau logement remis à neuf, ayant son entrée indépendante, et composé de 5 chambres, avec cuisine, galetas, cave et partie de jardin. S'adr. à H. Grellet.

50. De suite, à louer une jolie chambre meublée pour un monsieur. Grand'rue, n^o 11, 2^{me} étage.

ON DEMANDE A LOUER.

51. On demande à louer, pour la St-Georges ou la St-Jean prochaine, un appartement de 5 ou 6 pièces avec de spacieuses dépendances, et situé dans une des rues les plus agréables de la ville. S'adr. au bur. de cette feuille.

52. On demande à louer, pour la St-Jean, en ville ou à proximité, un logement de 4 ou 5 pièces. S'adr. au bureau d'avis.

53. On demande à louer, de suite ou plus tard, un local pouvant servir de restaurant ou de pinte, ou bien l'un de ces établissements déjà formé; on offre de bonnes garanties. S'adr. au bureau d'avis.

OFFRES DE SERVICES.

54. Une jeune fille très-recommandable, du grand-duché de Bade, cherche à se placer de suite comme bonne d'enfant ou pour aider dans un hôtel. S'adr. au bureau d'avis.

55. Une fille parlant les deux langues, bien recommandée, est à placer de suite pour être occupée dans une bonne famille. S'adresser à Mad. DuPasquier-Borel, aux Terreaux.

56. Une domestique allemande, 52 ans, recommandée, aimerait se placer de suite, pour faire un ménage ordinaire. S'adresser chez Mad. Niederhaus, 15, rue des Moulins, au 2^{me}.

57. Une jeune fille parlant le français, de bonne conduite et moralité, désire trouver une place de bonne d'enfants, ou à défaut, pour faire un ménage ordinaire. S'adres. au bureau d'avis.

58. Une fille allemande, porteuse de bons certificats, désirerait se placer comme somelière ou dans une maison bourgeoise. S'adresser au bureau d'avis.

59. Il se présente une nourrice forte et robuste. S'adresser à M. Finckbein, docteur-médecin, à Neuveville.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

60. Il est resté, depuis samedi passé 11 janvier, à l'auberge de Cornaux où l'on peut le réclamer, un petit chien, manteau noir, la poitrine et la patte gauche blanches; son collier porte le n^o 252.

61. Perdu, depuis la gare en ville, un porte-monnaie appartenant à une pauvre fille et contenant fr. 5. Le rapporter contre récompense au bureau de cette feuille.

AVIS DIVERS.

62. **Ferdinand HOCH**, marchand de graines à Neuchâtel, informe le public et particulièrement sa bonne clientèle, que n'ayant aucun commis ou associé pour voyager à son compte, il aura l'honneur de se présenter lui-même auprès de ses pratiques.

SOCIÉTÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Séance du samedi 18 janvier 1862, à 8 heures du soir, salle du grand-conseil:

Le mouvement des glaciers, par M. le prof. DESOR.

6. FEUILLETON.

MÈRE ET FILS.

Après le repas, et tandis qu'on se préparait à partir pour la chasse, le duc parla un moment en particulier à M^{me} de Montarmé.

— Madame et très-honorée cousine, lui dit-il, ce n'est pas sans raison que je vous ai demandé pour mon fils Prémonval part à votre aimable hospitalité. Tout jeune qu'il est (il n'a pas encore ses vingt-quatre ans accomplis), l'esprit et les affaires du temps présent lui sont beaucoup plus connus qu'à moi, qui suis vieux et usé, et qui, depuis vingt ans passés, n'ai bougé de ma province et ne me suis mêlé que de mon gouvernement. J'ai pris la licence de lui communiquer votre lettre (n'en soyez pas offensée), et je lui ai demandé ce qu'il estimait le meilleur pour un jeune gentilhomme qui débute dans le monde, le requérant de peser et mûrir la chose comme s'il s'agissait d'un sien frère. « Avant tout, m'a-t-il dit, il faut, mon père, que je voie et connaisse l'héritier de Montarmé, afin de me former quelque idée de ses inclinations et capacités. » Pour cela, depuis que nous avons mis pied à terre devant votre porte, il n'a cessé de deviser avec votre fils. Tout à l'heure, Charles vient de me dire en

deux mots que votre fils lui plaît grandement, et que ce soir, avant d'aller dormir, il m'en veut parler seul à seul. Ainsi je vous demande patience jusqu'à demain, où nous ouïrons le conseil de Prémonval.

Renée aurait beaucoup mieux aimé que le duc se fût chargé tout seul de la conseiller et de la diriger; austère et pieuse comme elle l'était, tout ce qui venait de la cour lui causait un saint effroi. Mais pouvait-elle refuser?

Après tout, se disait-elle, si le conseil n'est pas bon, on en est quitte pour ne pas le suivre.

Le lendemain matin, tandis que Charles et Jacques faisaient à cheval le tour de la seigneurie, le duc reprit avec Renée l'entretien de la veille.

— Mon fils, lui dit-il, a pris le vôtre en grande affection. Il voit en lui un jeune gentilhomme plein de courage et d'honneur, mais ne sachant du tout ce qu'il en est des hommes et de la vie, parce qu'il a été nourri dans la solitude. Charles estime qu'avant de prendre un parti définitif, il faudrait que le seigneur de Montarmé vit un peu le monde, passât un peu de temps à Paris, puis voyageât par pays étrangers. Comme Prémonval va retourner près du roi, il veut vous demander la faveur d'emmenner votre fils pour quelques semaines; il vous promet, foi de gentilhomme,

de veiller sur lui soigneusement. Les voici qui reviennent. Quel vigoureux et beau garçon que votre Jacques!

Les deux jeunes gens étant descendus de cheval, Charles présenta sa requête à Renée avec beaucoup de grâce et d'instances. Elle regarda son fils et vit briller dans ses yeux un vif désir d'accepter l'invitation de son nouvel ami. Elle l'interrogea, et sa bouche confirma ce qu'avait dit son regard. Renée aurait préféré que son fils entreprît ses voyages sans passer par Paris, considéré déjà comme une grande Babylone, et le brillant comte lui paraissait un mentor dangereux. Mais, d'un autre côté, ce séjour à Paris retardait, si peu que ce fût, le terrible départ pour la guerre, pour ces périls qui la faisaient frissonner, malgré tout son courage. Son père, d'ailleurs, le sire de Bellesargues, ne cessait de lui répéter que Jacques était trop heureux de commencer sa carrière sous les auspices et à la suite d'un gentilhomme si accompli et si bien en cour; que laisser échapper cette belle occasion, ce serait sottise sans pareille.

Quelle est la femme, quelle est la mère qui n'a pas éprouvé les tourments de l'irrésolution, quand il s'agit de prendre un grand parti? Elle a ses idées, ses sentiments, qui lui paraissent justes et raisonnables; mais s'ils sont en opposition avec les opinions de son en-

tourage, s'il s'agit surtout de choses qu'elle ne connaît que par oui-dire, elle sent s'ébranler, sinon sa conviction intime, au moins sa confiance en elle-même. La fermeté que Renée avait montrée pour élever l'enfant, elle n'osait plus s'en armer pour empêcher le jeune homme de débiter dans le monde comme il le désirait, comme chacun le conseillait. Elle donna donc son consentement; même, pour ne pas gêner le plaisir de Jacques, elle le donna de bonne grâce.

Le départ fut prompt. Prémonval s'était hâté de terminer l'affaire qui l'avait amené en province; il savait qu'à la cour surtout les absents ont tort. Il tenait à emmener Jacques, et celui-ci se faisait une fête de voyager avec lui. On convint que Jacques se fournirait d'habits à Paris. Olivier Lacoste devait l'accompagner en qualité de factotum; Renée remit en dépôt à ce fidèle serviteur une somme assez ronde. Elle avait si bien administré le domaine dont elle avait la garde-noble, qu'elle avait fait de belles épargnes; de nos jours, elle les eût converties en rentes sur l'État ou en actions de chemin de fer; mais suivant l'antique usage, elle les tenait naïvement renfermés dans un coffre-fort.

Après une nuit d'insomnie et de prières, la dame de Montarmé vit paraître le jour de la séparation. Les chevaux attendent bridés et

SOCIÉTÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Section de Boudry.

Séance du samedi 18 Janvier 1862, à 7 heures du soir.

De la houille,

par M. le docteur VOUGA.

65. M. Wittnauer, au Prébarreau, offre à remettre de suite l'exploitation de sa carrière.

66. Afin d'éviter des désagréments réciproques, M. L.-A. Roulet rappelle aux personnes, auprès desquelles ses élèves iraient ou acheter ou commander quelque chose à crédit, de bien vouloir lui en faire parvenir la facture immédiatement.

LE DÉBIT DE BIÈRE

de la brasserie de Neuchâtel.

Tenu jusqu'à présent par M. F. Krieg, sera désormais et dès aujourd'hui tenu par M. Jos. BIEHLY, ci-devant restaurateur au Locle, lequel fera tout son possible pour satisfaire les personnes qui voudront bien fréquenter cet établissement.

68. ROSALAZ père et fils, se recommandent pour les ouvrages de charpente, puits et fontaines; ils auront toujours des caisses à bouteilles, faites d'avance et de tous numéros, à des prix réduits. Chez les mêmes, un appartement à louer. S'adresser, n° 5, à la Colombe.

69. Dès jeudi 16 courant, les bourgeois ayant feu et ménage séparés, pourront s'inscrire pour leur affouage chez M. Coulon, inspecteur des forêts.

Ceux qui désirent du jeune chêne et du hêtre, doivent s'inscrire avant le 1er mars, jour où il sera tiré au sort pour le susdit bois.

70. Les frères Sieffert s'étant établis cordonniers, maison D, 14, quartier des Pares, se recommandent pour toute espèce de chaussures; ils se chargent de tous les raccommodages, ce dont ils informent les magasins; leur ouvrage sera solide et leurs prix modiques. Ils iront aussi en journée, en ville et à la campagne.

71. Dans une famille de la ville, dans laquelle se trouvent déjà d'autres jeunes gens, on prendrait encore pour la table et le logement, un jeune homme désirant apprendre le français ou fréquentant le collège. S'adresser rue des Epancheurs, 5, au 1er étage.

Conférences publiques pour hommes.

La prochaine conférence aura lieu comme à l'ordinaire, lundi 20 janvier, à 8 heures du soir, aux Bercles. — Elle sera tenue par M. F. de ROUGEMONT, et aura pour sujet:

Les mœurs du peuple Russe.

La verrerie de la Vieille-Loye (Jura), a l'honneur de faire connaître que, par suite d'un nouveau traité, M. Roch reste chargé, comme par le passé, de la vente de ses bouteilles, en Suisse. M. Roch ne devant livrer, pour les vins, que des bouteilles de la Vieille-Loye, dont la qualité est appréciée depuis un temps immémorial, on peut leur accorder toute confiance, aussi bien sous le rapport de la force et de la beauté du verre, que sous celui de la conservation et de l'amélioration des vins qui se comportent beaucoup mieux dans les bouteilles au bois de la Vieille-Loye, que dans celles à la houille des autres verreries.

La Vieille-Loye est la seule verrerie qui envoie en Suisse des bouteilles véritablement fabriquées au bois. J. TUMBEUF ET NEVEU.

PAR ADDITION.

74. On demande pour de suite une personne d'âge mûr, sachant bien faire la cuisine et s'occuper de tous les soins du ménage et parlant le français. S'adr. à l'hôtel-de-ville, à Boudry.

ÉTAT CIVIL DE NEUCHÂTEL.

PROMESSES DE MARIAGES.

Henri-Auguste Vuitel, horloger, des Bayards, et Louise-Alphonsine Treyvaud; tous deux demeurant à Neuchâtel.

Jules-Henri Berger, agriculteur, bernois, demeurant à Cormondrèche, et Louise Poyet, horlogère, demeurant à Neuchâtel.

Jules Vuille dit Bille, terrassier, de Trameland et de la Sagne, domicilié à Palésieux (Vaud), et Maria Hoffmann, domestique, domiciliée à Auvonnier.

Ami-Constant Burkart, facteur au chemin de fer, bernois, domicilié à Auvonnier, et Justine-Emma Favre-Bulle, couturière, domiciliée à Neuchâtel.

NAISSANCES.

Le 7 janvier. Adèle-Albertine, à Frédéric-Jacob Favre et à Angélique née Lambert, bernois.

Le 11. Un enfant du sexe féminin, né mort,

à Alcide-Albert Bandelier et à Marianne-Zélie née Oppliger, bernois.

Le 12. Elise-Henriette, à Edouard-Célestin Fivaz et à Elisabeth née Heuby, neuchâtelois.

Le 12. Marie-Cécile, à Samuel-Rodolphe Feissli et à Charlotte née Hämmerly, bernois.

Le 15. Catharina-Aloisia, à Pierre Rast et à Catherine née Schwendimann, lucernois.

DÉCÈS.

Le 12 janvier. Paul-Fritz, 5 ans, 2 mois, 29 jours, à Abram-Henri Gascard et à Rose-Albertine née Davenoge, bernois.

Le 12. Rose née Guyot, 78 ans, 3 mois, 25 jours, veuve de Christian Breithaupt, de Neuchâtel.

Le 15. Samuel Fornachon, 70 ans, 5 mois, 8 jours, négociant, veuf de Charlotte née Bouvier, de Neuchâtel.

Le 15 Alexandre Bittel, 58 ans, ouvrier ferblantier, époux de Madelaine née Hüser, valaisan.

Le 14. Guillaume, 10 jours, fils de Alphonse-Olivier Barrelet et de Hélène-Uranie née de Pury, de Neuchâtel.

Le 15. Marie-Elisabeth née Rognon, 80 ans, 5 mois, 27 jours, veuve de David-Louis Guye, des Verrières.

La vente organisée par un comité de dames en faveur des indigents de quelques paroisses des Montagnes aura lieu, Dieu aidant, le jeudi 13 février prochain, à Neuchâtel, hôtel du Peyrou (de Rougemont), dans les salles de l'étage supérieur (même local que la dernière exposition de peinture). — Les localités qui ont joint leurs demandes à celles du Locle et des Eplatures, sont la Sagne, la Brévine, la Chaux-du-Milieu et la paroisse de Fontaines pour le district élevé des Loges et du Mont de Cernier, où vit une population généralement pauvre et en ce moment éprouvée par la fièvre typhoïde. — La tâche du comité ne laisse pas que d'être grande: c'est en comptant sur la bienfaisance du public, non-seulement du chef-lieu, mais du reste du canton, qu'il peut espérer de s'en acquitter. Le zèle des personnes charitables, en si grand nombre parmi nous, puisera ses encouragements où le comité les trouve lui-même: d'abord, dans le sentiment d'un devoir chrétien à remplir, puis, dans les témoignages de franchise et cordiale reconnaissance qu'il a reçus du Locle et des Eplatures, pour l'accueil qu'il a fait à la demande de ces localités et pour un premier envoi, produit d'une souscription préalable.

«Nous croyons de notre devoir, mesdames», écrit le comité de secours qui s'est formé au Locle dans le but de suppléer à l'insuffisance

des administrations de charité, « nous croyons » de notre devoir, pour rendre témoignage à » la vérité en même temps que dans l'intérêt » des familles qui de plus en plus, dans leur » angoisse, ont recours à notre comité, de vous » déclarer, non légèrement, mais avec con- » naissance de cause, que les besoins au Locle » sont considérables. Aussi, malgré tout ce qui » se fait au Locle, même pour atténuer les souffrances, elles sont grandes encore, et les » secours qui peuvent nous venir d'ailleurs ne » sont nullement de trop. Bien loin donc de » les dédaigner, nous avouons sans fausse honte » qu'ils nous arrivent trop à propos pour que » nous, membres du comité, et généralement » tous les habitants du Locle, nous ne les recevions pas avec une entière gratitude envers les personnes qui nous les envoient et envers la Providence qui inspire les bonnes » pensées, ainsi que les œuvres d'une charité » ne se décourageant jamais et ne périssant » point. »

Les objets destinés à la vente seront reçus jusqu'au 11 février, aux adresses suivantes, déjà précédemment indiquées:

- Mmes de PURRY-PERROT.
» James de MEURON.
» de PIERRE-MOREL.
» NARBEL.
» DUBOIS-CALAME.
» JUNOD-PERRET.
Mlle EWARD.
» Anna de PERROT.
» FRANEL.
» ELISA JUNOD.
» LAURE DIACON.
» JULIE de MERVEILLEUX.
» MERCIER.

Neuchâtel, le 15 janvier.

PRIX DES DENRÉES

au marché de Neuchâtel du 16 janvier 1862.

Table listing prices for various goods: Pommes de terre, Carottes, Raves, Choux, Haricots verts, Pommes, Carottes, Pois, Grus et habermehl, Miel, Œufs, Beurre en livres, Beurre en mottes, Lard, Noix, Châtaignes.

Paille de seigle, de froment, Foin: prices per quintal.

sellés; le jeune gentilhomme, en habits de voyage, entre dans la chambre de sa mère. Il s'agenouille devant elle, et lui demande d'une voix émue sa bénédiction.

— Que Dieu soit avec vous, mon fils! qu'il garde votre corps et votre âme, qu'il vous conserve honnête et pieux! dit Renée en posant sa main sur cette précieuse tête.

Elle ouvre ses bras; Jacques s'y jette et la serre contre son cœur; puis, il s'arrache à cette suprême étreinte, car des pas de chevaux ont retenti sur la route. Le comte de Prémonval paraît avec sa suite, il salue gracieusement la dame de Montarmé en lui disant:

N'ayez nulle crainte; je vous rendrai bon compte du dépôt que vous me confiez.

Jacques s'élançait d'un bond sur la selle, et se joint avec ses serviteurs au cortège, qui repart au grand trot.

Renée se dirige en courant vers une petite tour à moitié ruinée, située sur une éminence, à trois cents pas du château, et du haut de laquelle on voit la route se dérouler au loin dans la vallée. Elle monte de son pied de campagnarde, lesté et sûr, l'escalier délabré. Arrivée sur la plate-forme, elle aperçoit encore les cavaliers: elle distingue son fils, elle lui fait des signes; mais il cause avec le comte, il ne la voit pas. Enfin, il tourne la tête; il a découvert sa mère, car il arrête son cheval, lui

fait faire une demi-volte, et, debout sur ses étriers, agite trois fois son chapeau. Puis il rejoint au galop ses compagnons, et tous disparaissent derrière une colline.

Mme de Montarmé revient chez elle à pas lents, en traversant les prairies. Comme elle passait près d'une pièce d'eau ombragée par des saules, elle entend le gloussement plaintif d'une poule qui courait tout éperdue sur le bord. Une demi-douzaine de canetons venaient de se jeter à l'eau pour la première fois; la pauvre couveuse appelait en vain ses nourrissons: ils voguaient en triomphe, n'ayant cure de sa douleur.

— Me voilà, pense Renée; toute mère qui a élevé des fils est ainsi. Le moment inévitable vient; ils quittent ses ailes pour s'élançer sur un nouvel élément où elle ne peut les suivre. Et encore ils sont tous joyeux, les ingrats!

II.

Quel jour que celui qui ouvre l'absence! dit Mme de Sévigné. Oui, c'est un triste jour, et ceux qui suivent sont plustristes encore. L'absence! elle est aussi bien la sœur de la mort que le sommeil en est le frère. Ne plus voir ce cher visage, ne plus entendre cette voix aimée, ne songer, comme le pigeon, que rencontre funeste! Se dire sans cesse: Où est-il? que fait-

il? Que le château paraissait grand et vide! que les journées étaient longues! Renée les remplissait, sans toujours les abrégier, par les bonnes œuvres, les soins domestiques, l'étude, jusqu'au moment où, le culte du soir rassemblant ses serviteurs autour d'elle, maître Labierge lisait l'un des psaumes des voyageurs et priait pour l'absent.

Et l'adoucissement de l'absence, les lettres! comme on calcule le moment où elles doivent arriver! quelle déception, quelles inquiétudes si elles sont retardées! avec quel empressement on les saisit! avec quel battement de cœur on fait sauter le cachet! avec quelle avidité on les dévore! Nous figurons-nous bien, en nos temps de rapides communications, ce que c'était que d'attendre les nouvelles pendant des semaines, des mois? On prétend que nous devons à Stephenson les chemins de fer, à Morse le télégraphe électrique: nous laissons dire; mais notre conviction particulière est que ces inventions viennent de quelque mère qui avait un fils à l'étranger.

Si Renée n'eut pas le bonheur de tenir en main une de ces merveilleuses dépêches qui anéantissent le temps et l'espace, elle eut du moins la consolation d'avoir des nouvelles de Jacques par l'un des serviteurs qui l'avaient accompagné, et qui put lui raconter de point en point et le voyage et l'arrivée. Il était por-

teur d'une longue et bonne lettre, toute pleine d'aimable tendresse. Si elle fut baisée, arrosée de larmes, relue à la savoir par cœur, nous le laissons à deviner.

Chaque semaine, la dame de Montarmé envoyait chercher à la ville voisine la missive que le courrier avait apportée. Disons là la louange de Jacques, il mettait à sa correspondance une régularité exemplaire, et il n'était bal, comédie, chasse, carrousel, divertissement quelconque, qui pût l'empêcher d'écrire à sa mère au jour fixé.

Renée cherchait à découvrir, tout autant par le ton des lettres de son fils que par leur contenu, ce qu'il pensait et sentait, comme, lorsqu'il était près d'elle, le jeu de sa physiologie et les inflexions de sa voix lui commentaient ses paroles. Elle vit qu'il se désenchantait peu à peu de Paris, de la cour surtout, quoiqu'il eût été présenté au roi, à son frère, aux reines, et qu'il fût fêté à l'envi par les nombreux amis de Prémonval. Celui-ci lui avait même proposé de lui procurer une charge à la cour, de le faire entrer dans la volerie du roi; car Jacques était fort habile à dresser les faucons, et l'on sait que Louis XIII était passionné pour ce passe-temps. Mais Jacques avait refusé.

(La suite prochainement.)

Nouvelles.

AMÉRIQUE. — On mande de New-York, le 4 janvier, que MM. Masson et Slidell se sont embarqués ce jour-là pour l'Europe.

— Les confédérés, dans le Kentucky, ont détruit une grande partie des chemins de fer entre Louisville et Nashville, ainsi qu'entre Charleston et Mercury.

Des forces considérables fédérales, débarquées à North Edisto, ont occupé la station n° 4 du chemin de fer de Charleston à Savannah.

Le fort Pickens a rouvert le feu contre les confédérés, soit contre Pensacola.

— Une autre dépêche en date du 2 janvier donne quelques détails sur la nouvelle, arrivée il y a deux jours, que les banques avaient suspendu leurs paiements en espèces. Il paraît que ce n'est que quelques banques qui ont pris cette mesure. Le coupon de la dette publique à échoir le 1^{er} janvier sera payé d'ailleurs en monnaie métallique.

— Les Espagnols ont occupé la ville de la Vera-Cruz et le fort de St-Jean d'Ulloa le 17 décembre. Le maréchal Serrano a publié, à cette occasion, une proclamation qui dit que les Espagnols ne viennent point au Mexique avec des idées de conquête, mais pour venger les injures que l'étendard castillan y a reçues. L'armée espagnole respectera les habitants paisibles, mais elle punira les traîtres.

ANGLETERRE. — On écrit de Liverpool, le 12 janvier : Deux navires américains sont venus successivement, depuis peu, jeter l'ancre dans le port de Southampton. L'un est le *Nashville*, cet audacieux corsaire du Sud, déjà connu par quelques exploits ; l'autre est la corvette fédérale *Tuscator*. Cette dernière s'est plantée à l'entrée de la rade de Southampton, et de là elle guette le *Nashville* comme le chat guette la souris. Le corsaire n'a garde de bouger des docks, étant le moins fort des deux, mais en attendant les autorités locales ont fort à faire pour surveiller ces adversaires et empêcher les équipages de s'administrer des coups de couteau. De son côté, l'amirauté anglaise a stationné une frégate de 31 canons, chargée de couler bas celui des deux Américains qui ouvrira le premier le feu. La situation est assez dramatique, et elle pourrait bien se compliquer davantage s'il est vrai que, comme on l'annonce, le fameux corsaire du Sud, le *Sumter*, soit en route de Cadix pour venir dégager son confrère le *Nashville*.

FRANCE. — Le dernier dénombrement, celui de 1856, donnait, pour la population des quatre-vingt-six départements, le chiffre de 36 millions 39,364 habitants. Au 1^{er} janvier 1861, la population des 89 départements s'élève à 37 millions 382,225 habitants, d'où ressort, pour la période quinquennale de 1857 à 1861, une augmentation de 1,342,861, ou 3,72 pour 100. En faisant la part des nouveaux territoires réunis à l'empire, qui comprennent 669,059 habitants, l'augmentation effective est de 673,802, ou 1,86 p. 100.

— L'événement suivant fait le sujet de toutes les conversations : dans la chasse qui vient d'avoir lieu à Rambouillet, le maréchal Mac-Mahon, — d'autres disent le maréchal Magnan, — tirant sur un lièvre qui passait devant lui, a dirigé une partie de la charge contre une pierre. Les plombs ont aussitôt ricoché, et l'un des grains éparpillés dans toutes les directions, est allé frapper l'empereur derrière l'oreille. La blessure a, dit-on, saigné abondamment, mais elle n'offre aucune gravité.

ALLEMAGNE. — Un incident qui aurait pu devenir tragique a eu lieu récemment à Hechingen : la ménagerie Grubhofer, — bien connue en Suisse et à Neuchâtel, où elle a séjourné cet automne, — donnait sa représentation du soir. La lionne et un superbe tigre royal ayant été réunis dans une même cage, les deux bêtes féroces se livrèrent à des bonds désordonnés et finirent par casser quelques barreaux. Qu'on se figure l'épouvante du public ! La lionne sortit de la cage en poussant des rugissements terribles... et se contenta d'aller inspecter les autres cages. L'assistance, saisie d'une terreur panique, s'enfuyait en désordre ; quelques-uns des spectateurs, dit-on, coururent chercher refuge derrière l'éléphant ; grâce à l'impétuosité et à la présence d'esprit de Mlle Grubhofer et de quelques gardiens, on parvint à enchaîner la lionne et à la réintégrer dans sa

cage. Le tigre royal avait aussi voulu imiter sa compagne, mais on était parvenu à l'empêcher de sortir en le repoussant avec des barres de fer. Tout le monde à Hechingen remercie la Providence d'un si heureux dénouement.

BERLIN, 14 janvier. — Le roi Guillaume I^{er} a ouvert cette après-midi les Chambres prussiennes. Le roi a déclaré que l'entrevue qu'il a eue à Compiègne avec l'empereur Napoléon a amélioré les relations de la Prusse et de la France. L'accroissement des recettes du budget a donné au gouvernement les moyens d'augmenter l'armée qui doit protéger le pays. Le roi s'est entendu avec ses confédérés du reste de l'Allemagne pour maintenir le droit fédéral dans le Holstein.

— Le corps de M. de Pourtalès vient d'être amené au château de Reineck, où réside M. le ministre de Bethmann, beau-père de l'ex-ambassadeur.

ROME, 14 janvier. — Le pape, en annonçant aux cardinaux le rétablissement de la nonciature en Russie, a exprimé l'espérance d'obtenir encore d'autres faveurs pour la Pologne. S. S. demande au czar la mise en liberté des prêtres arrêtés et envoyés en Sibérie.

TURIN, 16 janvier. — Garibaldi a refusé la présidence du nouveau comité du *Provedimento*.

NAPLES. — Le chef de bande Cipriano Lagala a été blessé et l'Espagnol Capodivilla a été arrêté ; ce dernier était porteur de papiers importants.

SUISSE. — Les 9 chefs-lieux les plus peuplés en Suisse sont Genève, qui compte 41,415 habitants ; Bâle, 37,918 ; Berne, 29,010 ; Lausanne, 20,515 ; Zurich, 19,758 ; Saint-Gall, 14,532 ; Lucerne, 11,522 ; Fribourg, 10,453 ; et Neuchâtel, 10,382 habitants.

SAINT-GALL. — Le 11, la Thur a atteint dans le Toggenbourg une hauteur qu'on n'avait pas vue depuis 1846. Toute la plaine d'Unterdorf, dans la direction de Bundt et de Bleiken, ressemblait à un lac, du milieu duquel sortaient les arbres et les habitations.

LAUSANNE. — Les élections qui viennent d'avoir lieu pour le renouvellement intégral du grand-conseil vaudois, ont donné la victoire au parti de l'opposition libérale. La déroute du parti radical ou gouvernemental est notoire, et l'on doute qu'il réussisse à faire entrer un seul de ses candidats dans le conseil d'état futur.

BERNE. — La police de la ville de Berne a réussi à arrêter un faux-monnaieur au moment même où il cherchait à mettre en circulation un écu en or d'une exécution parfaite.

SEELAND. — La question du tracé pour le chemin de fer de Berne à Bienne, en ce qui regarde le passage de l'Aar à Aarberg, est loin d'être terminée malgré la décision prise à ce sujet par le grand Conseil, et quoique les travaux pour la section qui concerne le passage de l'Aar à Aarberg soient mis au concours. Le Jura ne peut et ne veut pas pour le moment accepter ce tracé par Aarberg ; une pétition adressée au gouvernement circule à cet effet dans le pays. Les signataires de la pétition réclament que pendant un an on s'abstienne de tous travaux pouvant préjudicier la question du passage de l'Aar à Aarberg ou à Busswyl. En présence des divergences d'opinion qui se sont manifestées au sujet de ce passage entre l'ingénieur en chef du chemin de fer de l'Etat et les autres ingénieurs invités par la direction du dit chemin de fer à préviser sur la question, et vu l'importance que la ligne Berne-Bienne doit avoir pour le pays, les pétitionnaires demandent que la question soit étudiée à fond, afin que l'on puisse décider en toute connaissance de cause si l'on peut adopter le passage par Busswyl ou si l'on est forcé d'adopter celui par Aarberg.

Le *Courrier du Jura* annonce que les députés jurassiens demandent la convocation immédiate du grand Conseil, auquel la question du tracé serait de nouveau soumise.

— Dans le district de Buren l'agitation provoquée par la question des chemins de fer va journellement en augmentant. Une assemblée de 400 citoyens qui vient d'avoir lieu à Bue-tingen a décidé entre autres de convoquer une grande assemblée populaire à Bienne, pour le dimanche 19 janvier.

ZURICH. Dans les environs de la ville de Zurich, séjourne depuis quelques jours, l'aumônier de Garibaldi, le père Jean Pantaleone, franciscain sicilien. Il porte la décoration « de l'étoile des mille » et sous les vêtements de son ordre la célèbre chemise rouge, l'uniforme de son ami et chef.

— Dans le village de Weiningen (Zurich), vivent encore deux couples dispos et en parfaite santé, qui, il y a 56 ans, se sont fiancés le même jour dans l'église de leur paroisse. Les époux, qui sont frères, avaient épousé deux sœurs. Leur descendance consiste en 84 personnes encore en vie.

THURGOVIE. — Dans ce canton, les actes de brigandage sur la voie publique et les vols avec effraction augmentent d'une manière inquiétante. — Dernièrement, à Ermatingen, un garçon de 11 ans, en jouant avec un fusil chargé, a tué son petit frère, âgé de trois ans.

NEUCHÂTEL. — Le conseil général de la municipalité de la Chaux-de-Fonds s'est réuni lundi dernier. Il a voté les conclusions de la commission spéciale de quinze membres, nommée par lui pour réorganisation des écoles : puis, il a voté, à l'unanimité des membres présents (22 sur 37), un décret qui renferme les dispositions suivantes : 1^o dissolution immédiate de l'école industrielle ; 2^o reconstitution de cet établissement sur les bases posées dans le rapport des quinze ; 3^o résiliation de tous les contrats actuels avec le corps enseignant ; 4^o mise en vigueur du nouveau système à partir du 1^{er} août 1862. — Le conseil municipal est chargé d'entrer dans ce sens en négociation avec le conseil d'état.

— Sur cinq médailles que la société suisse d'assurances contre l'incendie a décernées dans divers cantons, pour services distingués, l'une d'elles a été remise à M. Alfred Dubois, juge de paix au Locle.

VARIÉTÉS.

— Le bois de Boulogne possède aujourd'hui, dans l'une de ses îles, celle du Sud, un magnifique exemplaire, le plus grand probablement qui existe en France, de ce curieux genre d'arbres établi par Endlicher, qui lui a donné le nom de *Sequoia gigantea*.

Ce végétal, qui est encore nouveau dans nos cultures, est originaire des parties élevées de la *Sierra-Nevada*, en Californie. Ses premières graines furent envoyées en Angleterre par le botaniste voyageur Lobb, en 1853. Celles que reçut la France l'année suivante levèrent assez bien et produisirent des sujets que l'on ne se procurait, dans ces derniers temps, qu'à un prix très-élevé.

Des rapports qu'on a pu croire entachés d'exagération, ont été faits par divers auteurs sur cet arbre, que Lobb a appelé le *Monarque de la Californie*, et qui a reçu d'autres voyageurs le nom de *Géant du règne végétal*. Il n'est plus permis maintenant de conserver aucun doute sur les faits avancés relativement à la grosseur qu'il acquiert et à l'élévation de sa tige.

Cet arbre est, en effet, le plus fort et le plus élevé de tous les conifères connus ; il en est plusieurs, dans le comté de Calaveras, en Californie, qui ont atteint 80 à 100 mètres de hauteur (près de deux fois et demie la hauteur de la colonne Vendôme), sur 3 à 6 mètres de diamètre.

Le mammoth de cette réunion est l'arbre connu sous le nom de *Father of the forest*, le père de la forêt ; il gît sur le sol, entouré de ses plantureux enfants, dont quelques-uns ne sont pas loin d'atteindre la taille de leur ancêtre. M. Pépin, qui a suivi avec beaucoup d'attention le développement en Europe du *Sequoia gigantea*, assure qu'il est appelé à devenir chez nous l'arbre le plus élevé de tous ceux que nous appelons de haute dimension.

A l'heure qu'il est, plusieurs pépiniéristes, et notamment MM. Rémont, de Versailles, André Leroy, d'Angers, et Paillet, s'occupent de multiplier les *Sequoia* sur une grande échelle, à l'aide de boutures, et des quantités considérables de jeunes sujets entrent chaque année dans le commerce. On peut donc entrevoir, dans un avenir prochain, le moment où le *Sequoia gigantea* sera plus ré-

pandu en France qu'il ne l'est en Californie.

Planté au bois de Boulogne, dans l'île du Sud, en 1859, le *Sequoia*, dont nous parlions en commençant, mesure maintenant 3 mètres de hauteur ; il n'avait guère, lorsqu'il fut planté, que 50 centimètres d'élévation. Cette croissance rapide permet d'espérer qu'un demi-siècle lui suffira pour atteindre 50 mètres d'élévation, et qu'il dominera alors de ses majestueux rameaux tous les arbres qui l'entourent.

LE TÉLÉGRAPHE AUTOUR DU GLOBE. — Le gouvernement russe fait étudier en ce moment le tracé d'une ligne télégraphique destinée à relier Moscou avec New-York. L'exécution en est confiée par le gouvernement russe au colonel Ramanof, surintendant des lignes de Sibérie, et par le congrès fédéral, à M. Collins, représentant des intérêts américains sur le fleuve Amour. La ligne proposée doit partir d'Omsk en Sibérie, déjà en communication avec Moscou, gagner le fleuve Amour et le longer jusqu'à son embouchure.

Ici, les deux ingénieurs sont divisés sur le tracé à travers le Pacifique, et, ce qui est assez singulier, c'est le Yankee qui se montre le moins audacieux. Ainsi, M. Collins propose de suivre la route asiatique, en remontant vers le nord, jusqu'au détroit de Behring, de traverser ce détroit et l'Amérique russe, et de redescendre la côte jusqu'à San-Francisco, déjà relié avec New-York.

Le colonel russe, au contraire, abrège ce tracé d'un tiers en dirigeant la ligne sur Pé-tropoulosk, les îles Aléoutiennes, l'île de Vancouver et la côte américaine jusqu'à San-Francisco, évitant ainsi un détour à travers des régions à peu près sans habitants, ce qui nuirait à la surveillance, et soustrayant le câble aux influences de l'aurore boréale, ce qui, dans les contrées circum-polaires, ne manque pas d'une certaine importance. Aussi est-il probable que ce dernier projet sera adopté.

Au point de vue géographique et commercial, ce plan est vraiment gigantesque, à raison des difficultés pratiques à surmonter, des communications à établir entre des populations que le climat et la faible civilisation tiennent à l'écart les unes des autres, et enfin des informations de toute nature que les villes industrielles et commerciales pourront se transmettre.

Ce vaste réseau, à lui seul formera plus des trois quarts de la grande ceinture circum-terrestre, dont le projet excita les sourires, pour ne rien dire de plus, du monde, et même du monde savant, il n'y a pas encore si longtemps.

L'autre section, qui devra compléter le tout, est celle du télégraphe concédé par S. M. le roi de Danemark, partant de Copenhague et d'Iverness, en Ecosse, pour aboutir en Amérique, par l'Islande et le Groenland. De sorte que le globe sera entouré littéralement d'une ceinture électrique, commençant à Paris, par exemple, traversant l'Allemagne, la Pologne, la Russie, la Sibérie, l'Océan pacifique, le *Far-West* américain, la Californie, les États d'Amérique, le Canada, le Labrador, le Groenland, l'Islande et l'Angleterre, pour aboutir à Paris ; embrassant un espace d'environ onze mille lieues, dont le quart à peu près est en exploitation.

BULLETIN DES CÉRÉALES.

Marché de Neuchâtel, 16 janvier 1862.

Froment le boisseau fr. 3»80 à fr. 4»—
Orge » » 2»40 à » 2»50
Avoine » » 1»50 à » 1»40

Munich, 11 janv. — Froment (Waizen), le scheffel, prix moyen, fl. 21»06 kr.
Hausse : fl. 0»12 kr.

Lindau, 11 janv. — Epeautre (Kernen), le scheffel, prix moyen : fl. 22»09 kr.
Hausse : fl. 0»17 kr.

Berne, 14 janv. — Epeautre, (Kernen), le viertel, prix moyen : fr. 3»44.
Hausse fr. 0»04 kr.